

Déclaration d'accessibilité

La Communauté de commune de Sumène Artense s'engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet et ses progiciels accessibles (et ses applications mobiles et mobilier urbain numérique) conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, La Communauté de commune de Sumène Artense met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à <https://www.sumene-artense.com/>

État de conformité

<https://www.sumene-artense.com/> est partiellement conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4 en raison des non-conformités et des dérogations énumérées ci-dessous.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé le 22/01/2025 par NET15 révèle que : **90 %** des critères du RGAA version 4 sont respectés.

Contenus non accessibles

Non-conformités

1.2 Chaque image de décoration est-elle correctement ignorée par les technologies d'assistance ?

1.3 Pour chaque image porteuse d'information ayant une alternative textuelle, cette alternative est-elle pertinente ?

2.1 Chaque cadre a-t-il un titre de cadre ?

2.2 Pour chaque cadre ayant un titre de cadre, ce titre de cadre est-il pertinent ?

3.2 Dans chaque page web, le contraste entre la couleur du texte et la couleur de son arrière-plan est-il suffisamment élevé ?

6.1 Chaque lien est-il explicite ?

9.1 Dans chaque page web, l'information est-elle structurée par l'utilisation appropriée de titres ?

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

Les cartes et les services de cartographie en ligne extérieur intégrés au site.
Le lecteur de vidéos YouTube

Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS
- Javascript

Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA, avec les versions suivantes :

- Edge et NVDA
- Chrome et NVDA

Outils pour évaluer l'accessibilité

- WebAIM (wave)
- PageSpeed Insights
- Extension Assistant RGAA
- Inspecteur de code
- Ara
- Contrast Color checker WCAG

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

Page d'accueil : <https://www.sumene-artense.com/>

Page contact : <https://www.sumene-artense.com/contactez-nous/>

Page mentions légales : <https://www.sumene-artense.com/mentions-legales/>

Accessibilité : <https://www.sumene-artense.com/accessibilite/>

Plan du site : <https://www.sumene-artense.com/plan-du-site/>

Cadre de vie : <https://www.sumene-artense.com/la-collectivite/le-territoire/situation-et-cadre-de-vie/>

Budget : <https://www.sumene-artense.com/la-collectivite/institution/budgets/>

Espace France service : <https://www.sumene-artense.com/vivre-habiter/espace-france-services/accompagnements/>

Trier ses déchets : <https://www.sumene-artense.com/agir-pour-l'environnement/gestion-des-dechets/trier-reduire-ses-dechets/>

Soutien aux porteurs de projets : <https://www.sumene-artense.com/travailler-entreprendre/developper-une-activite/accueil-soutien-aux-porteurs-de-projet/>

Pistes des arts : <https://www.sumene-artense.com/decouvrir-se-divertir/culture/piste-des-arts/>

Schéma pluriannuel de mise en accessibilité

Plan d'actions 2024-2025 avec l'améliorations des points suivants :

Panneau de gestion des cookies à améliorer, pas de description d'images pour les images bandeau, amélioration des titres de cadre (ex : pertinence dess titres iframe), contraste des infographies, renseignement des balises alt.

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site de la Communauté de commune de Sumène Artense pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Envoyer un message à partir de <https://www.sumene-artense.com/contactez-nous>

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Écrire un message au Défenseur des droits
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) Défenseur des droits Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07